

Sécurisez votre rénovation : les points de vigilance indispensables

Vérifications administratives et légales

- Vérifier si vos travaux nécessitent une déclaration préalable (DP) ou un permis de construire en mairie.
- Exiger l'attestation d'assurance décennale de l'artisan en cours de validité et vérifier son authenticité auprès de l'assureur.

Décrypter votre devis avant signature

- S'assurer que le devis comporte les mentions obligatoires : SIRET, adresse, détail quantitatif, coût de la main-d'œuvre et taux de TVA.
- Vérifier que le type de matériaux et leur conformité aux normes (marquage CE, certifications NF) sont explicitement mentionnés.
- Inclure un calendrier prévisionnel détaillé des travaux avec des pénalités de retard en cas de dépassement non justifié.

Maîtrise du budget et aides

- Vérifier la certification RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour les travaux de performance énergétique afin d'être éligible aux aides publiques.
- Ne jamais verser d'acompte avant la signature du devis et limiter le premier versement entre 10% et 30% du montant total.
- Prévoir une marge de sécurité financière de 10% à 15% du budget total pour couvrir les imprévus techniques.

Préparation et suivi du chantier

- Protéger ou retirer les objets de valeur et les meubles fragiles avant le début des travaux pour éviter les dommages collatéraux.

Clôture du projet

- Exiger un procès-verbal de réception de chantier signé contradictoirement pour valider la fin des travaux et déclencher les garanties (parfait achèvement, biennale, décennale).